

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2024

Date de la convocation : 20/03/2024

Ordre du jour : Adhésion à la FONDATION DU Patrimoine, Suppression d'un poste d'agent de maîtrise, Projet Espace Multiculturel, Achat et transport de 3 mobil'homes, questions diverses.

L'an deux mille vingt-quatre et vingt-huit mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances. Début de la séance à 18h00.

Présents : RODRIGUES David, VALENTIN Denis, CITERIN Sylvie, POUGET Valérie, DELTOUR Michel, DECARSIN Sophie, BERTRAND Jean-Luc, FAGES Guylène, MALAVIOLLE Roselyne, CIPRIANI Patrick, MAS Fabienne, SAMSON Mathilde, FAGES Yannick, POUGET Yves, SEGUIN Xavier.

Absents excusés : BERTY Benoît, MATHIEU Philippe, PLANCHON Sandrine.

Madame Sylvie CITERIN a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a ensuite ouvert la séance à **18h05** et exposé ce qui suit :

2024.22 : Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire informe le Conseil de la prise de contact de Guylène FAGES avec M. GELY, délégué départemental pour la Lozère auprès de la Fondation du Patrimoine, pour la réalisation d'un diagnostic sur l'état de la toiture de l'église Saint Médard en vue d'une éventuelle réfection.

En effet, la toiture pourrait présenter quelques défauts de structure et le niveau de gravité du bâti nous est inconnu.

La Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public ou privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.

Son aide serait utile pour nous accompagner dans ce projet aussi bien techniquement que financièrement.

Au regard de l'effectif de la commune, le montant de la cotisation annuelle s'élève à 200,00 €.

Le Conseil Municipal, sur la proposition du Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2024

2024.23 : Suppression d'un poste d'agent de maîtrise.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que suite à la mutation de Benoît, la commune à créer un poste d'Agent Technique en lieu et place d'Agent de Maîtrise, poste beaucoup plus compliqué à combler, et qu'il faut à présent supprimer.

Dans cette nouvelle équipe, il n'y aura pas de « chef » à proprement parler. M. PINEL Thierry, maintenant en charge du service de l'eau, expliquera au fil des travaux le fonctionnement à son nouveau collègue. M. Denis VALENTIN et Monsieur le Maire répartissent les tâches à chacun chaque matin.

Monsieur le Maire informe qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision, conformément à l'article L 542-2, est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 14 mars 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. La suppression de l'emploi d'agent de maîtrise à temps complet au service technique
2. De modifier comme suit le tableau des emplois

		Budgétaire	Effectivement pourvu titulaire	Effectivement pourvu contractuel
	<i>Filière Administrative</i>			
Catégorie B	Rédacteur principal de 1ere classe	1	0.80	
Catégorie C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	1	
	Adjoint administratif	1	1	
	TOTAL Filière administrative	4	2.80	
	<i>Filière technique</i>			
Catégorie C	Adjoint technique principal de 1ere classe	1.89	1	0.89
	Adjoint technique principal de 2eme classe	1	1	
	Adjoint technique	1.47	1.31	0.16
	Total filière technique	4.36	3.31	1.05
	<i>Filière médico-sociale</i>			
Catégorie C	ATSEM principal de 1ere classe	0.89	0.89	
	Total filière médico-sociale	0.89	0.89	
	TOTAL GENERAL	9.25	7	1.05

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2024

2024.24 : Achat et transport de mobil'homes, remplacement de petit matériel.

M. Jean-Luc BERTRAND rappelle au Conseil que le camping municipal a été inondé lors des fortes pluies du 9 mars 2024.

Dans l'attente de la réponse de l'expert des assurances suite à son passage, la commune a reçu un premier devis pour l'achat et le transport, de leur lieu d'achat jusqu'au camping, de 3 mobil'homes.

Un devis qui se décompose ainsi :

- 3 mobil'homes	20 000,00 € HT
- 2 transports pour 3 mobil'home	2 320,00 € HT

La commune attend aussi les devis pour le remplacement de petit matériel (électro-ménager, karcher, tondeuse, etc).

Monsieur le Maire précise que ces sommes seront inscrites au Budget Primitif de 2024.

M. POUGET Yves propose la surélévation éventuelle de certaines parties du camping pour éviter de nouvelles inondations ; monsieur le Maire répond qu'il est interdit de modeler les terrains situés sur zones définies au PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation).

Monsieur le Maire informe de ce fait l'assemblée d'une récente modification du PPRI de la commune : en alternative à l'enlèvement des mobil'homes hors période d'ouverture, ceux-ci peuvent rester en place à condition de la mise en œuvre d'un dispositif empêchant leur emport en cas de crue.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** l'achat et le transport de 3 mobil'home
- **Approuve** le remplacement du petit matériel

2024.25 : Installation d'un panneau d'informations numériques touristiques.

Monsieur le Maire présente le projet de pose de panneaux lumineux sur la commune, initié par la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn.

Pour mener à bien ce projet, la Communauté de Commune Aubrac Lot Causses Tarn a sollicité une aide auprès du Groupe d'Action Locale Gévaudan-Lozère, via le programme LEADER, à hauteur de 64%.

Ce programme fait l'objet d'une convention tripartite entre la Communauté de Communes, la commune et l'Office de Tourisme (celui-ci étant gestionnaire des messages diffusés).

Pour les communes qui seraient intéressées, la Communauté de Communes propose de lancer la consultation dans les meilleurs délais pour une pose rapide du panneau, et demande en contrepartie un engagement de celles-ci pour la prise en charge du montant de la subvention si toutefois celle-ci n'était pas attribuée.

Les montants sont les suivants :

- 9 984.00 € pour un panneau 1 face
- 13 340.80 € pour un panneau 2 faces

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2024

Le Maire expose ce qui suit :

La commune travaille actuellement sur un Règlement Local de la Publicité afin de supprimer toute pollution visuelle et le panneau lumineux, même s'il diffuse des informations municipales, ne semble pas être compatible avec le dit règlement.

Propose au Conseil de se positionner sur la continuité de ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas participer à ce projet.

Votes : pour 7
 contre 5
 abstention 5

Questions diverses :**- Composteurs collectifs**

Madame Valérie POUGET annonce à l'assemblée que les composteurs collectifs sont prêts.

Pour assurer le bon fonctionnement du site, 1 ou 2 personnes volontaires et formées seraient nécessaires, une formation à minima comme référents de site par l'agent de la Communauté de Communes, et idéalement comme Guide Composteur (GC) s'il s'agit d'un agent communal.

Madame Valérie POUGET se porte volontaire.

L'installation des 3 composteurs (1 pour la matière sèche et 2 à vider à tour de rôle) devrait se faire rapidement.

Un employé de la commune pourrait aussi faire quelques vérifications de temps en temps, sans aucune obligation, rappel étant fait qu'il ne s'agit aucunement d'une convention mais d'un code de bonne utilisation.

Afin de maintenir l'émulation au fil du temps, Madame MAS Fabienne suggère un petit rappel dans le bulletin municipal.

L'implication de la population peut aussi passer par une amélioration du site (planter des fleurs par exemple).

- Salle polyvalente et multiculturelle

Monsieur le Maire revient sur les discussions lors des conseils précédents.

Le projet de construction d'une salle polyvalente et multiculturelle est toujours inscrit dans le budget.

Madame Valérie POUGET a contacté l'architecte Hélène BROUILLET qui essaie de revoir les coûts à la baisse ; Madame POUGET Valérie propose d'aller jusqu'à l'appel d'offre pour demander les aides.

Le Conseil sera invité à décider de la poursuite du projet et du lancement de l'appel d'offres.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h54

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MARS 2024

RODRIGUES David	CITERIN Sylvie
------------------------	-----------------------

2024.22	Adhésion à la Fondation du patrimoine
2024.23	Suppression d'un poste d'agent de maîtrise
2024.24	Achat et transport de 3 mobil'homes, changement petit matériel
2024.25	Installation d'un panneau d'affichages numériques touristiques